

Pacte euro-africain pour accélérer le développement en Afrique ou nouveau marché de dupe ?

L'ambivalence des relations entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique à tendance à se traduire par une succession de textes et de négociations. A peine entré en vigueur, l'accord de Cotonou, qui régit les règles de coopération entre l'UE et les pays ACP (Afrique- Caraïbes – Pacifique) a été révisé cette année. Les Accords de partenariat économique (APE), en cours de négociations, entre l'UE et les régions ACP oriente actuellement les négociations entre les pays africains et l'UE. La seconde phase des négociations, qui portera sur le contenu de ces accords, débutera en 2006.

Cette année devrait être également importante pour les relations UE – Afrique, avec le passage du 9^{ème} au 10^{ème} FED (Fond européen pour le développement) et l'adoption d'une stratégie de l'UE sur l'Afrique, en décembre 2005. Un premier document a été présenté par la Commission européenne. Cette stratégie a pour objectif de fournir à l'UE un cadre global sur 10 ans, dans ses relations avec l'Afrique, en vue d'un futur sommet Afrique-UE, sans cesse reporté depuis 2003.

Les ONG européennes ont accueilli avec une certaine réserve ce texte truffé, une fois de plus de principes vertueux (partenariat, appropriation etc.). Les objectifs de la stratégie et les résultats escomptés contiennent peu d'explications concrètes sur les différents mécanismes de mise en œuvre que l'UE entend déployer pour réaliser ses objectifs. Plusieurs de ces principes rentrent d'ailleurs en contradiction avec la réalité des relations entre ces ensembles régionaux. Alors que la Commission fait de l'appropriation et de la participation des pays partenaires les principes fondateurs de la future stratégie, la réalité est différente. Les clauses de sécurité imposées par l'UE dans le cadre de la révision de l'accord de Cotonou ou les fortes pressions de la Commission dans le cadre des négociations des APE mettent en lumière le décalage entre le principe de partenariat inscrit dans ces textes et la nature asymétrique des relations politiques et économiques. La faiblesse de la consultation des partenaires africains dans la phase d'élaboration de la stratégie sur l'Afrique est en soi éloquente.

Il est difficile de percevoir la valeur ajoutée de la future stratégie par rapport à l'accord de Cotonou, hormis le fait qu'elle intègre l'ensemble du continent africain. L'émergence de nouvelles priorités pour les relations de l'UE avec son voisinage et l'Afrique (sécurité, régulation des flux migratoires etc.) semble avoir guidé ses initiateurs. Les ministres des Affaires étrangères de l'UE, dans un avis sur la future stratégie sur l'Afrique, ont insisté sur la priorité accordée à ces questions, en particulier la lutte contre l'immigration clandestine (clauses de réadmission, etc.).

Cette communication propose de lancer un certain nombre d'initiatives nouvelles, notamment une en matière de gouvernance. Dans ce domaine, l'UE appuiera, surtout, les réformes lancées dans le prolongement du mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). L'implication des citoyens et des organisations de la société civile est par contre absente. De même, la

responsabilité des Etats et des acteurs économiques européens (industries extractives etc.) est évacuée.

Dans le domaine de l'aide au développement, le document se concentre sur le lancement d'un plan d'action sur l'efficacité de l'aide en 2006, promu par Louis Michel. L'accent est mis sur l'harmonisation des procédures et la coordination entre les bailleurs de fonds européens ainsi que sur l'accroissement de l'aide budgétaire. Toutefois, la stratégie n'apporte pas de réponse aux questions fondamentales pour améliorer l'efficacité du FED, telles que la lenteur du décaissement des fonds, le poids des conditionnalités et la complexité des procédures. Des ambiguïtés demeurent également sur les mécanismes de financement de cette stratégie ambitieuse. En particulier le FED, financera-t-il les nouveaux aspects de la stratégie de l'UE relative à la paix et à la sécurité ou à la lutte contre le terrorisme? De même, la question fondamentale de la dette est à peine effleurée et celle du préjudice causé par l'évasion fiscale et des paradis fiscaux n'est même pas mentionnée. En revanche, d'autres questions importantes, jusque-là absentes des réflexions sont désormais intégrées, comme la lutte contre la « fuite des cerveaux ».

Au niveau macro-économique, la stratégie, qui vise pourtant officiellement à appuyer la mise en œuvre des OMD (Objectifs du Millénaire pour le développement) en Afrique, reprend les fondamentaux des politiques d'ajustement structurel, comme la privatisation des secteurs sociaux (santé, éducation) et de l'accès aux sources d'énergie (eau, etc.). Elle insiste également beaucoup sur les APE comme moyen privilégié pour développer le commerce de l'Afrique vers l'UE. Pourtant, de nombreux Africains et Européens sont très critiques sur la libéralisation que cherche à imposer la Commission, à travers la négociation de ces accords. L'initiative proposée en faveur des infrastructures, «*Interconnect Africa*», s'inscrit également dans une pression continue de l'UE en faveur de la libéralisation des marchés publics gouvernementaux («*Singapore issues*»). Par ailleurs, les mesures en faveur du développement du secteur privé mettent l'accent sur la libéralisation des services, dont bénéficieraient les entreprises européennes. A contrario, l'agriculture, qui constitue la principale activité économique en Afrique ne reçoit qu'une attention limitée. Ce nouveau texte de l'UE, en cours de préparation, est révélateur d'une tendance lourde de l'évolution des rapports de l'UE avec les pays en développement. Le modèle européen de coopération au développement tend à s'effriter au profit des enjeux commerciaux, de sécurité ou de régulation des flux migratoires.

Régis Mabilais
Coordination SUD

Article paru dans les Nouvelles de Sud de décembre 2005.